



AGENCE RÉGIONALE  
DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DE LANAUDIÈRE

2014-2015

## Rapport annuel et états financiers



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de Lanaudière**  
110, rue Beaudry Nord  
Joliette (Québec) J6E 6A5  
Téléphone : 450 394-5251  
Télécopieur : 450 759-759-7610  
Courriel : [info@afplanaudiere.org](mailto:info@afplanaudiere.org)  
**Site Internet** : [www.afplanaudiere.org](http://www.afplanaudiere.org)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. LA MISSION DE L'AGENCE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. LE TERRITOIRE DE L'AGENCE.....</b>	<b>4</b>
<b>4. LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS .....</b>	<b>6</b>
<b>5. LES PROGRAMMES D'AIDE À LA MISE EN VALEUR .....</b>	<b>6</b>
5.1 Critères d'admissibilité .....	6
5.2 Travaux admissibles.....	6
<b>6. LA STRUCTURE DE L'AGENCE .....</b>	<b>7</b>
6.1 Les membres.....	7
6.2 Les administrateurs.....	8
6.3 Le personnel.....	9
6.4 Les conseillers forestiers accrédités.....	9
6.5 Le comité technique .....	9
<b>7. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015 .....</b>	<b>11</b>
7.1 Contributions financières des partenaires.....	11
7.2 Contributions en services.....	12
7.3 Le Conseil d'administration.....	13
7.4 Le Comité technique.....	13
7.5 Les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées .....	14
<b>8. SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR.....</b>	<b>20</b>
8.1 Intensification de l'aménagement durable en forêt privée .....	20
8.2 Représentations auprès des propriétaires forestiers .....	21
8.3 Représentations au sein du monde municipal .....	22
8.4 Représentations régionales.....	22
<b>9. RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE .....</b>	<b>23</b>
9.1 Suivi des décisions.....	23
<b>10. HISTORIQUE.....</b>	<b>26</b>
10.1 Bilan des traitements sylvicoles réalisés .....	26
10.2 Évolution de l'aide financière versée.....	27
10.3 Évolution de la contribution des partenaires.....	28
10.4 Bilan de l'aide financière versée par MRC .....	29
<b>11. PERSPECTIVES 2015-2016.....</b>	<b>30</b>
11.1 Prévisions d'actions .....	30
11.2 Orientations des programmes.....	30
11.3 Plan d'action - Améliorer l'efficacité et maximiser les retombées du PAMVFP .....	31
11.4 Prévisions budgétaires .....	31
<b>ANNEXE 1 TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS PAR PROGRAMME .....</b>	<b>33</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>37</b>

## 1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres et partenaires de l'Agence,

L'année qui vient de se terminer a été marquée par de nombreux événements importants pour l'Agence et ses différents partenaires. Encore une fois, nous avons dû nous adapter aux changements et trouver des solutions pour s'assurer du bon fonctionnement de l'Agence et de ses programmes.

Pour une deuxième année consécutive et après plusieurs mois d'attente, le gouvernement du Québec a diminué de façon importante le budget disponible en forêt privée. Pour notre région, il s'agit d'une coupure de 33% du budget des programmes en deux ans comparativement à diminution de 18% pour l'ensemble du Québec. Cette situation demeure difficile à comprendre, car la région de Lanaudière détient le plus bas niveau d'aide financière disponible par propriétaire, par superficie forestière productive et par mètre cube de bois disponible à la récolte. L'Agence dénonce depuis le début de son existence cette iniquité qui entraîne un sous-aménagement chronique de la forêt privée en région.

Encore cette année, nous avons pu compter sur l'apport de partenaires régionaux pour financer davantage de travaux de mise en valeur sur le territoire. Je voudrais donc remercier la Conférence régionale des élus de Lanaudière pour son support financier constant offert lors de la dernière décennie. Suite à son abolition, l'Agence perdra un partenaire important dans ses efforts pour intensifier l'aménagement durable en forêt privée. J'aimerais également féliciter la MRC de l'Assomption pour ses investissements, son ouverture et sa vision face à la valorisation des boisés de son territoire.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons complété le calcul de possibilité forestière pour la forêt privée lanauoise. Le potentiel de récolte du territoire de l'Agence a été estimé à environ 657 000 m<sup>3</sup>/an, soit le double du volume établi lors du dernier calcul en 2001. Il s'agit d'une hausse parmi les plus élevées au Québec et elle est causée principalement par la faible récolte des dernières années. Ces résultats démontrent bien le potentiel inexploité de la forêt privée en région puisque moins de 20% du bois disponible a été récolté lors des cinq dernières années.

Nous avons donc une opportunité importante de développement devant nous pour créer de l'emploi et de la richesse pour nos communautés. Les partenaires de l'Agence sont prêts à passer à l'action en récoltant davantage de bois. Il faudra toutefois obtenir un budget adéquat pour nous épauler et créer un environnement d'affaires favorables pour les producteurs forestiers.

En terminant, je voudrais souligner l'implication des administrateurs, des employés et de nos différents partenaires au sein des différentes activités de l'Agence.

Le président,



André Saulnier

## **2. LA MISSION DE L'AGENCE**

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (Agence) a été accréditée par le ministère des Ressources naturelles le 28 novembre 1996 suite aux discussions et décisions prises lors du Sommet sur la forêt privée de mai 1995. Les partenaires impliqués lors de ce sommet provenaient de différents milieux touchés par la protection et la mise en valeur des forêts privées, soient :

- Le monde municipal;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers;
- L'industrie forestière;
- Le Gouvernement du Québec.

Les principales préoccupations soulevées par les partenaires lors de ce Sommet concernaient la protection des boisés privés, le développement de la mise en valeur des forêts privées, l'aménagement durable des forêts privées, ainsi que le développement économique des milieux ruraux. Les partenaires ont donc convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées et les Agences furent créées.

L'Agence est une personne morale à but non lucratif régie selon les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et de son règlement intérieur. La loi confère à l'Agence d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la région de Lanaudière, et ce dans une perspective de développement durable. Les deux principaux moyens utilisés pour remplir la mission de l'Agence sont :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur (Programmes);

## **3. LE TERRITOIRE DE L'AGENCE**

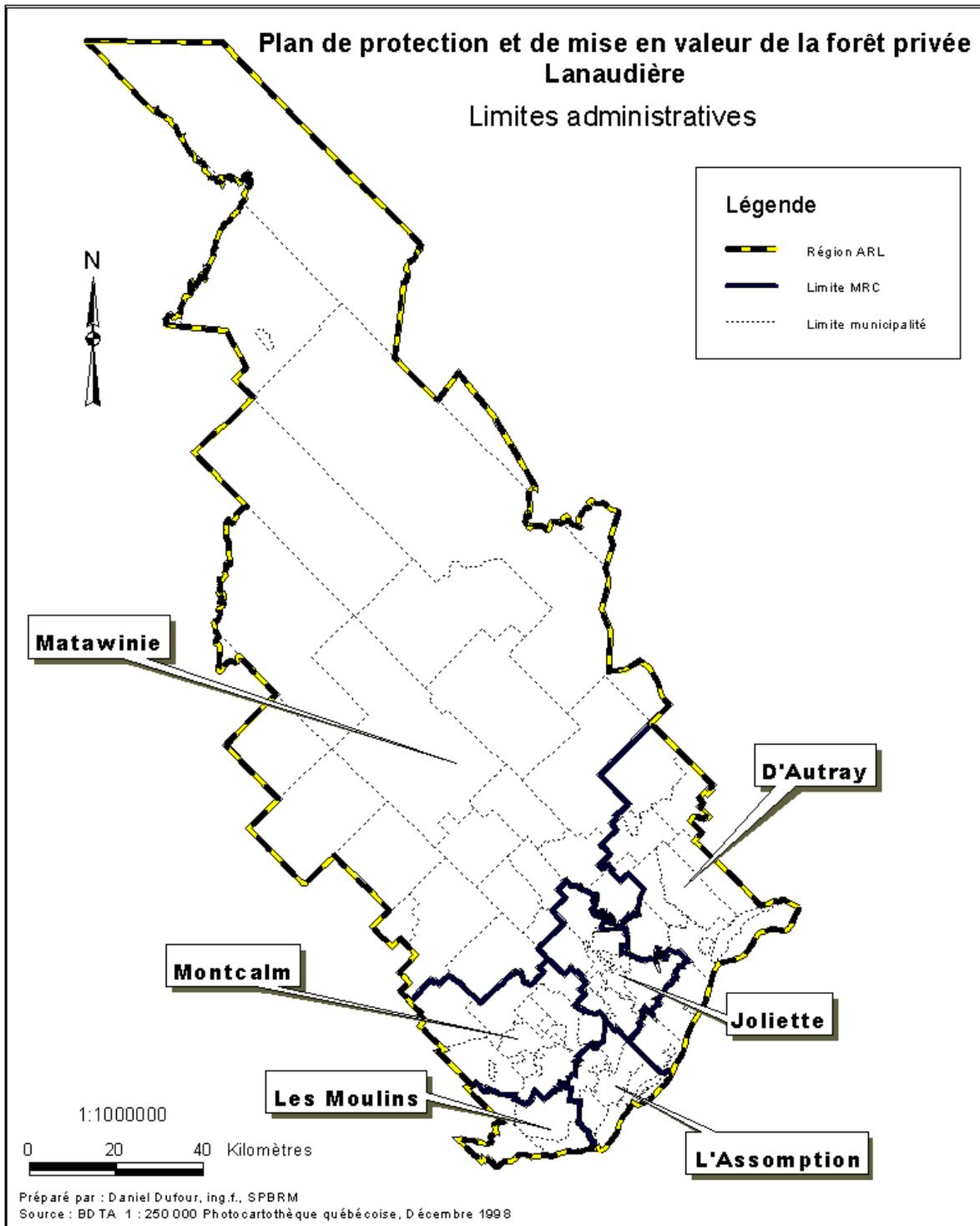
Le territoire du domaine privé de Lanaudière touche à environ 60 municipalités se trouvant dans les six municipalités régionales de comté suivantes : MRC de d'Autray, MRC de Joliette, MRC de l'Assomption, MRC Les Moulins, MRC de Matawinie et MRC de Montcalm (Figure 1).

La région de Lanaudière couvre un vaste territoire qui s'étend sur une superficie d'environ 13 400 km<sup>2</sup>, dont près de 4 300 km<sup>2</sup> (32%) est du domaine privé. Cette région du Québec est reconnue comme une région principalement agricole, urbaine et récréotouristique. Toutefois, la forêt privée y occupe une place importante avec une superficie de plus de 2 300 km<sup>2</sup>, soit environ 55% du territoire privé lanauois.

La forêt privée du territoire de l'Agence est située à l'intérieur de trois domaines bioclimatiques, soit l'érablière à bouleau jaune de l'Est, l'érablière à tilleul de l'Est et l'érablière à caryer cordiforme. Elle est caractérisée par une dominance de peuplements feuillus (50%), suivi de peuplements mélangés (39%) et de peuplements résineux (7%). Notons la présence de superficies dites non classifiées dans une proportion d'environ 4% de la superficie forestière productive.

La forêt privée de Lanaudière regorge de ressources, car elle est constituée d'un environnement propice à l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales. Elle présente aussi de nombreuses ressources récréatives et touristiques (sentiers motorisés et de randonnée pédestre, bases de plein air, cours d'eau, chasse, pêche, etc.) et leur apport au développement économique régional est important.

Figure 1. Limites administratives du territoire de la région de Lanaudière



## 4. LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Le territoire de Lanaudière compte environ 8 300 propriétaires forestiers possédant 4 hectares et plus de boisés. De ce nombre, 799 propriétaires sont reconnus producteurs forestiers, soit environ 10% des propriétaires de la région. Ces derniers détiennent près de 35 000 hectares de forêt, ce qui représente environ 16% de la superficie forestière privée de Lanaudière.

## 5. LES PROGRAMMES D'AIDE À LA MISE EN VALEUR

Les programmes d'aide de l'Agence visent à offrir un soutien financier et technique à la mise en valeur aux propriétaires désirant aménager leur boisé. L'aide technique sert à guider les propriétaires dans leurs choix d'aménagement et dans la réalisation des travaux. D'un autre côté, l'aide financière vise à offrir un incitatif financier pour stimuler la réalisation de travaux qui respectent les saines pratiques forestières.

### 5.1 Critères d'admissibilité

Tout propriétaire qui est reconnu producteur forestier en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est admissible aux programmes d'aide financière. Selon l'article 130 de cette loi :

*« 130. Est un producteur forestier reconnu, la personne ou l'organisme qui :*

*1° possède un terrain ou un groupe de terrains pouvant constituer une unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) et dont la superficie totale à vocation forestière est d'au moins quatre hectares;*

*2° détient, à l'égard de cette superficie, un plan d'aménagement forestier certifié conforme, par un ingénieur forestier, aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente sur le territoire;*

*3° enregistre auprès du ministre, ou de toute personne ou organisme qu'il désigne à cette fin, toute la superficie à vocation forestière de l'unité d'évaluation et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement. »*

Le ministre délivre ensuite au producteur forestier reconnu un certificat attestant sa qualité à l'égard de la superficie à vocation forestière en cause.

### 5.2 Travaux admissibles

Les travaux admissibles à une aide financière des programmes de l'Agence sont diversifiés. En effet, les producteurs forestiers admissibles peuvent recevoir une aide financière pour les groupes de traitements sylvicoles suivants :

Tableau 1. Traitements sylvicoles admissibles aux programmes de l'Agence

Traitements sylvicoles	
Préparation de terrain	Éclaircie précommerciale
Mise en terre ou reboisement	Éclaircie intermédiaire
Enrichissement de peuplement	Éclaircie commerciale
Entretien de la régénération	Installation de ponceaux
Protection et amélioration de la régénération	

## 6. LA STRUCTURE DE L'AGENCE

### 6.1 Les membres

Selon le règlement intérieur de l'Agence, il est possible pour différents intervenants du milieu forestier impliqués dans Lanaudière d'en devenir membres. L'Agence se compose de trois (3) catégories de membres réguliers :

-  Le **monde municipal**, composé des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales;
-  Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, qui se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
-  Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes, papiers et panneaux.

Les tableaux suivants présentent les organismes membres réguliers de l'Agence pour l'année 2014-2015.

Tableau 2. Membres réguliers de l'Agence - Monde municipal

Organismes	Sous-catégorie
* MRC de D'Autray	* MRC
* MRC de L'Assomption	* MRC
* MRC de Joliette	* MRC
* MRC de Matawinie	* MRC
* MRC de Montcalm	* MRC
* MRC Les Moulins	* MRC
* Municipalité de Chertsey	* Municipalité
* Municipalité de Crabtree	* Municipalité
* Municipalité de Lanoraie	* Municipalité
* Municipalité de Lavaltrie	* Municipalité
* Municipalité de Mandeville	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Calixte	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Côme	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Cuthbert	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Damien	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Didace	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Liguori	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Roch-Ouest	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Sulpice	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Zénon	* Municipalité
* Municipalité de Sainte-Julienne	* Municipalité
* Ville de L'Assomption	* Municipalité
* Ville de Notre-Dame-des-Prairies	* Municipalité
* Ville de Saint-Gabriel	* Municipalité
* Ville de Saint-Lin-Laurentides	* Municipalité

Tableau 3. Membres réguliers de l'Agence - Producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
* Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière	* OGC
* Terra-Bois, Coopérative de propriétaires forestiers	* OGC
* Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	* SPB

Tableau 4. Membres réguliers de l'Agence - Usines de transformation

Organismes	Sous-catégorie
* Entreprises TAG	* Sciage
* Produits forestiers Lachance inc.	* Sciage

## 6.2 Les administrateurs

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de l'Agence peut être composé de huit administrateurs représentant les individus ou groupes suivants :

-  Le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
-  Le monde municipal;
-  Les organismes reconnus de producteurs forestiers répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois;
-  Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois répartis également entre les industriels du sciage et les industriels des pâtes, papiers et panneaux.

Chaque groupe a un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre. Le Conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions et étudie toutes questions qui lui sont soumises par l'assemblée générale. Le tableau suivant présente les administrateurs de l'Agence qui ont été en fonction au cours de l'année 2014-2015. Deux postes sont demeurés vacants, soit un poste de la catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois et un poste de représentant du MFFP.

Tableau 5. Liste des administrateurs de l'Agence

Nom	Organisme	Catégorie
* Yves Germain	* MRC de D'Autray	* Municipal
* Richard Rondeau	* MRC de Matawinie	* Municipal
* André Saulnier	* Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	* Producteurs
* Guy Thibodeau	* Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	* Producteurs
* Philippe Bienvenu	* Entreprises TAG	* Usines
* Daniel Soulières	* Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	* Ministre

\*\*\* Note : Philippe Bienvenu des Entreprises TAG a été administrateur de l'Agence pour la période d'avril à juillet 2015 seulement

### 6.3 Le personnel

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, la permanence de l'Agence a été assumée par les personnes suivantes :

-  M. Benoit Couture, ingénieur forestier, a agi à titre de secrétaire, trésorier et directeur général;
-  M. Denis Routhier, technicien forestier, a agi à titre d'agent-vérificateur.

Les différentes tâches administratives ont été réparties entre les deux employés à l'interne, tandis que le mandat comptable a été confié à une coopérative de services externe.

### 6.4 Les conseillers forestiers accrédités

Les conseillers forestiers sont des experts du domaine de l'aménagement des forêts privées. Ils offrent leur assistance aux producteurs forestiers pour évaluer l'état de leurs boisés et proposer des interventions qui favorisent un aménagement durable de l'ensemble des ressources forestières. Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence sont soit :

-  des ingénieurs forestiers en pratique privée ;
-  des firmes de consultants ;
-  des organismes de gestion en commun (OGC).

Dans tous ces cas, le conseiller doit avoir à son emploi, à titre régulier, un ingénieur forestier inscrit à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) et ce dernier ne doit pas signer, agir, représenter ou avoir des intérêts pour plus d'un conseiller sur le territoire de l'Agence. L'ingénieur forestier doit être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle. Le conseiller doit signer un contrat d'accréditation avec l'Agence qui l'engage notamment à appliquer les programmes conformément aux cahiers d'instructions préparés par l'Agence. Dans le cas de non-respect de ce contrat, le conseiller peut se voir retirer son accréditation ou se voir refuser le renouvellement de l'accréditation.

Tableau 6. Conseillers forestiers accrédités par l'Agence en 2014-2015

Nom du conseiller	Localisation
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	Saint-Édouard-de-Maskinongé
Ressources Forestières Biotiques inc.	Sainte-Mélanie
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	Lachute
Sylva Croissance inc.	Lavaltrie

### 6.5 Le comité technique

Dans un souci d'adapter ses travaux sylvicoles et ses autres activités au contexte régional, l'Agence révisé et améliore régulièrement ses outils guidant la livraison des programmes. Le Comité technique a comme mandat de revoir et d'adapter ces outils aux réalités spécifiques de Lanaudière et à l'évolution des connaissances en foresterie. Ce comité s'occupe aussi de l'analyse des dossiers demandant des réflexions plus approfondies et de produire des recommandations au Conseil d'administration.

Il est important de souligner que ce comité n'a pas de pouvoir décisionnel. De façon plus spécifique, voici les principaux objectifs du Comité technique de l'Agence :

- Réviser et améliorer les différents outils encadrant la livraison des programmes (cahiers d'instructions techniques, administratives, de vérification opérationnelle et relatifs au plan d'aménagement forestier);
- Prendre connaissance des dossiers nécessitant des analyses poussées et produire des recommandations au Conseil d'administration;
- Analyser et développer des projets spéciaux (demandes de financement, études, etc.);
- Discuter de problématiques spécifiques à la mise en valeur des forêts du territoire et proposer des pistes d'actions aux administrateurs.

Le tableau suivant présente les membres du comité technique de l'Agence qui ont été en fonction au cours de l'année 2014-2015.

Tableau 7. Liste des membres du comité technique de l'Agence

Nom	Organisme
* Benoit Couture	* Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
* Denis Routhier	* Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
* David Armstrong	* Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés
* Pierre Baril	* Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés
* Jean-Luc Paquin	* Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.
* Jean-Sébastien Malo	* Ressources Forestières Biotiques inc.
* Julie Venne	* Ressources Forestières Biotiques inc.
* Julien Moreau	* Sylva Croissance inc.
* Julie Lefrançois	* Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015

### 7.1 Contributions financières des partenaires

Les contributions financières de l'Agence proviennent de différents partenaires pour l'année financière 2014-2015. Les contributions liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ont été la source la plus importante de revenus, soit une proportion d'environ 75% (Tableaux 8-9). Les autres contributions proviennent de trois organismes et ont permis la réalisation de 5 projets différents (Tableaux 10-11). En plus de ces contributions, l'Agence a bénéficié de revenus d'intérêts, de remboursements de travaux et de cotisations des membres.

Tableau 8. Contributions financières du Gouvernement du Québec

<b>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)</b>	<b>Montant</b>
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	471 200 \$
<b>Total</b>	<b>471 200 \$</b>

Tableau 9. Contributions financières des usines de transformation de bois - PAMVFP

<b>Usines de transformation du bois</b>	<b>Montant</b>
Usines de sciage et déroulage	14 882 \$
Usines de pâtes, papiers, panneaux et bois d'énergie	19 371 \$
<b>Total</b>	<b>34 253 \$</b>

Tableau 10. Contributions financières de la Conférence régionale des élus

<b>Conférence régionale des élus Lanaudière</b>	<b>Montant</b>
Programme de développement régional et forestier	142 168 \$
Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée	5 386 \$
<b>Total</b>	<b>147 554 \$</b>

Tableau 11. Contributions financières des autres partenaires

<b>Autres organismes</b>	<b>Montant</b>
Municipalité régionale de comté de L'Assomption	3 876 \$
Hydro-Québec	20 687 \$
<b>Total</b>	<b>24 563 \$</b>

La contribution des producteurs forestiers représente la part des coûts assumés par ces derniers lors de la réalisation de travaux sylvicoles. Cette contribution est évaluée dans le calcul des coûts réels pour l'établissement des taux des travaux sylvicoles en région. La contribution des producteurs peut être de nature financière et/ou bénévole. Ainsi, l'Agence estime que les producteurs ont contribué à environ 17% des coûts des travaux de mise en valeur réalisés dans le cadre de l'ensemble des programmes.

Tableau 12. Contributions financières des producteurs forestiers

<b>Producteurs forestiers</b>	<b>Montant</b>
Producteurs forestiers bénéficiaires des programmes d'aide	114 633 \$
<b>Total</b>	<b>114 633 \$</b>

Les contributions financières des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois proviennent de différents types d'usines et de régions variées. Vous trouverez ci-dessous la liste des usines ayant contribué financièrement durant l'année financière 2014-2015.

Tableau 13. Contributions financières des usines de transformation de bois

<b>Industries des pâtes, papiers, panneaux et autres</b>	<b>Région</b>
* Domtar inc.	Estrie
* Kruger Wayagamack inc.	Mauricie
* Produits forestiers Arbec inc.	Mauricie
* Silicium Québec SEC	Centre du Québec
<b>Industries du sciage et déroulage</b>	<b>Région</b>
* Belle-Ripe inc.	Centre du Québec
* Clermond Hamel ltée	Chaudière-Appalaches
* Groupe Crête div. Riopel inc.	Lanaudière
* Maibec inc.	Chaudière-Appalaches
* Moulin St-André enr.	Lanaudière
* Produits forestiers Lachance inc.	Lanaudière
* Scierie Carrière	Laurentides
* Scierie Rivest inc.	Lanaudière

## 7.2 Contributions en services

Les contributions en services proviennent de la participation bénévole des administrateurs et des membres du Comité technique aux différentes rencontres. Vous trouverez ci-dessous les principales contributions en services des différents partenaires de l'Agence pour l'année financière 2014-2015.

Tableau 14. Contributions en services des partenaires de l'Agence

<b>Représentants du monde municipal</b>	<b>Montant</b>
MRC de Matawinie - Conseil d'administration	1 200 \$
MRC de d'Autray - Conseil d'administration	900 \$
<b>Total</b>	<b>2 100 \$</b>
<b>Représentants du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</b>	<b>Montant</b>
MFFP - Unité de gestion Lanaudière - Conseil d'administration	2 350 \$
MFFP - Unité de gestion Lanaudière - Comité technique	600 \$
<b>Total</b>	<b>2 950 \$</b>
<b>Représentants des producteurs forestiers</b>	<b>Montant</b>
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie - Conseil d'administration	800 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc. - Conseil d'administration	730 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc. - Comité technique	350 \$
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés - Comité technique	720 \$
<b>Total</b>	<b>2 600 \$</b>
<b>Représentants des conseillers forestiers et des usines</b>	<b>Montant</b>
Les Entreprises TAG - Conseil d'administration	780 \$
Ressources Forestières Biotiques inc. - Comité technique	1 280 \$
Sylva Croissance inc. - Comité technique	1 600 \$
<b>Total</b>	<b>3 660 \$</b>

### 7.3 Le Conseil d'administration

Lors de la dernière année, plusieurs dossiers ont été traités par les administrateurs qui se sont rencontrés à six reprises. Le Conseil d'administration veille à la saine administration de l'Agence et à la réalisation de ses différents mandats. Afin de s'assurer d'une gestion efficace et soutenue, les administrateurs ont analysé les rapports du directeur général et du comité technique de façon périodique.

De façon plus spécifique, les principaux dossiers analysés par le Conseil d'administration en 2014-2015 sont les suivants : suivis budgétaires, mesures d'atténuations suite à la coupure du PIS, ententes de financement avec plusieurs partenaires, suivi des programmes et projets, application d'une nouvelle politique de protection des investissements, adoption des résultats du calcul de possibilité forestière, modifications aux outils de livraison des programmes, suivis des rencontres des partenaires provinciaux, analyse du rapport du chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée et plusieurs autres dossiers.

Tableau 15. Présences des administrateurs aux rencontres

Catégorie	Administrateurs	17 avril	21 mai	18 juin	15 oct.	10 déc.	26 févr.
Municipal	Yves Germain	A	P	P	A	P	A
	Richard Rondeau	P	P	A	P	A	P
Producteurs	André Saulnier	P	P	P	P	P	P
	Guy Thibodeau	P	P	P	P	P	P
Usines	Philippe Bienvenu	P	P	A	n/a	n/a	n/a
MFFP	Daniel Soulières	P	P	P	P	P	P

\*\*\* Légende : P = présent, A = absent, n/a = non applicable

### 7.4 Le Comité technique

Le Comité technique de l'Agence doit produire différentes recommandations aux administrateurs. Au cours de l'année 2014-2015, les membres de ce comité se sont rencontrés à deux reprises et les principaux dossiers analysés sont les suivants : changements aux cahiers d'instructions, calcul de coûts des travaux sylvicoles, développement de projets spéciaux et plusieurs autres dossiers.

Tableau 16. Présences des membres du Comité technique aux rencontres

Catégorie	Membres	3 avril	26 mars
Agence	Benoit Couture	P	P
	Denis Routhier	P	P
Producteurs	Pierre Baril	P	n/a
	David Armstrong	n/a	P
	Jean-Luc Paquin	P	P
MFFP	Julie Lefrançois	P	P
Conseillers	Jean-Sébastien Malo	P	n/a
	Julie Venne	n/a	P
	Julien Moreau	P	P

\*\*\* Légende : P = présent, A = absent

## 7.5 Les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2014-2015, l'Agence a administré quatre programmes d'aide différents qui ont permis de réaliser plusieurs travaux sylvicoles sur le territoire privé de Lanaudière. Depuis 1996-1997, l'Agence administre le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans la région. L'Agence a aussi mis en œuvre deux projets déposés dans le cadre du Programme de développement régional et forestier, géré par la Conférence régionale des élus de Lanaudière. De plus, une entente spécifique avec la Municipalité régionale de comté de l'Assomption a permis de soutenir davantage de producteurs forestiers. Enfin, une entente a été conclue avec Hydro-Québec pour le financement de travaux de reboisement dans la région.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des travaux sylvicoles financés dans le cadre de chacun des programmes en vigueur en 2014-2015. Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté à l'annexe 1.

### 7.5.1 Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Au cours de l'année financière 2014-2015, l'Agence a versé un total de 373 862\$ aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans la région (Programme régulier). Les traitements sylvicoles par groupe de travaux sont les suivants :

Tableau 17. Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux - Programme régulier

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	4 827 \$	1,3 %	7,6 ha
06	Reboisement	15 978 \$	4,3 %	31,1 mille plants
07	Entretien de plantation	59 978 \$	16,0 %	45,7 ha
07	Installation de paillis	7 148 \$	1,9 %	8,4 km
07	Installation de spirales	916 \$	0,2 %	0,8 mille unités
08	Traitements non commerciaux	91 176 \$	24,4 %	79,8 ha
09	Traitements commerciaux	193 839 \$	51,9 %	173,1 ha
<b>Total</b>		<b>373 862 \$</b>		

### 7.5.2 Programme de développement régional et forestier

L'Agence et ses partenaires ont finalisé un projet qui avait été entamé l'année dernière dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF). De plus, un autre projet a été entrepris dans ce même programme en 2014-2015. Ainsi, l'Agence a pu verser une aide financière supplémentaire de 152 377\$, ce qui a permis de réaliser davantage de travaux sylvicoles. Les traitements sylvicoles réalisés sont les suivants :

Tableau 18. Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux - PDRF

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	3 936 \$	2,6 %	2,4 ha
06	Reboisement	2 187 \$	1,4 %	3,8 mille plants
08	Traitements non commerciaux	50 580 \$	33,2 %	45,2 ha
09	Traitements commerciaux	95 674 \$	62,8 %	96,1 ha
<b>Total</b>		<b>152 377 \$</b>		

### 7.5.3 Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption

L'Agence collabore depuis plusieurs années avec la MRC de L'Assomption dans ses efforts de valorisation des boisés de son territoire. Cette année, la MRC désirait accentuer l'aménagement forestier et soutenir des propriétaires actifs en investissant principalement sur le terrain. Voici les travaux réalisés dans le cadre de ce projet :

Tableau 19. Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux - MRC de L'Assomption

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	338 \$	11,5 %	0,6 ha
06	Reboisement	926 \$	31,6 %	1,6 mille plants
07	Installation de paillis	1 666 \$	56,9 %	2,0 km
<b>Total</b>		<b>2 930 \$</b>		

### 7.5.4 Programme de reboisement Hydro-Québec

Dans le cadre d'un plan de compensation forestière à mettre en œuvre par Hydro-Québec, ce dernier souhaitait s'associer au réseau et à l'expertise de l'Agence pour identifier des superficies à reboiser et réaliser les travaux nécessaires. L'Agence a accepté ce mandat et voici les travaux réalisés dans le cadre de ce projet en 2014-2015 :

Tableau 20. Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux - Programme Hydro-Québec

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	1 109 \$	5,9 %	2,4 ha
06	Reboisement	3 210 \$	17,0 %	7,0 mille plants
07	Entretien de plantation	7 655 \$	40,7 %	3,9 ha
07	Installation de paillis	5 112 \$	27,2 %	5,9 km
07	Installation de spirales	1 732 \$	9,2 %	1,6 mille unités
<b>Total</b>		<b>18 818 \$</b>		

### 7.5.5 Bilan des programmes 2014-2015

#### A) Travaux sylvicoles réalisés

En somme, l'Agence a versé un total de 547 987\$ aux producteurs forestiers pour la réalisation de travaux de mise en valeur via les programmes en vigueur en 2014-2015 (Tableau 21). L'aide financière versée dans le cadre du Programme régulier représente près de 70% du budget global.

Avec la disparition du Programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a été contrainte de diminuer l'aide financière versée d'environ 84 000\$ par rapport à 2013-2014. Cette situation s'est traduite par une baisse importante de travaux sur le terrain et une diminution des volumes récoltés via les programmes de l'Agence.

Tableau 21. Aide financière versée par programme

Programme	Montant	% du budget
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	373 862 \$	68,2%
Programme de développement régional et forestier	152 377 \$	27,8%
Programme d'aide - MRC de L'Assomption	2 930 \$	0,6%
Programme de reboisement Hydro-Québec	18 818 \$	3,4%
<b>Total</b>	<b>547 987 \$</b>	

Pour l'ensemble des programmes, les travaux de préparation de terrain représentent environ 2% de la valeur des travaux financés, les travaux de reboisement 4%, les travaux d'entretien de plantation 15%, les traitements non commerciaux 26% et les traitements commerciaux 53% (Tableau 22). Au total, près de 460 hectares de forêt et de plantations ont été aménagés, et près de 44 000 arbres ont été mis en terre. Par rapport à l'année financière précédente, la superficie traitée a diminué d'environ 110 hectares, tandis que le nombre de plants mis en terre est demeuré stable.

Tableau 22. Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	10 210 \$	1,9 %	13,0 ha
06	Reboisement	22 301 \$	4,1 %	43,5 mille plants
07	Entretien de plantation	67 633 \$	12,3 %	49,6 ha
07	Installation de paillis	13 926 \$	2,5 %	16,3 km
07	Installation de spirales	2 648 \$	0,5 %	2,4 mille unités
08	Traitements non commerciaux	141 756 \$	25,9 %	125,0 ha
09	Traitements commerciaux	289 513 \$	52,8 %	269,2 ha
	<b>Total</b>		<b>547 987 \$</b>	

## B) Estimation des volumes de bois récoltés

Les travaux commerciaux de l'ensemble des programmes ont généré un volume de bois estimé à près de 16 000 m<sup>3</sup> solide (Tableau 23), soit un volume moyen d'environ 60 m<sup>3</sup> solide par hectare traité. La valeur du bois récolté est estimée à 900 000\$. Comparativement à l'an dernier, la superficie des travaux commerciaux a diminué de 30 hectares et la récolte de bois a baissé d'environ 2 000 m<sup>3</sup> solide.

Tableau 23. Estimation des volumes de bois récoltés par programme

Programme	Superficie (ha)	Aide versée (\$)	Volume (m <sup>3</sup> s)
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	173,1	193 839 \$	10 446
Programme de développement régional et forestier	96,1	95 674 \$	5 251
<b>Total</b>	<b>269,2</b>	<b>289 513 \$</b>	<b>15 697</b>

### C) Producteurs forestiers desservis

Un total de 124 producteurs forestiers différents ont reçu une aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles dans l'ensemble des programmes en vigueur en 2014-2015. Ainsi, près de 16% des 799 producteurs forestiers enregistrés de la région ont pu bénéficier d'un soutien financier et technique. Les producteurs desservis se concentrent principalement dans les trois Municipalités régionales de comté (MRC) où le nombre estimé de propriétaires forestiers est le plus élevé (Tableau 24).

Tableau 24. Répartition des producteurs desservis par MRC

MRC	Propriétaires de 4 ha et +		Producteurs desservis	
Matawinie	3 414	41%	45	36%
D'Autray	2 079	25%	46	37%
Montcalm	1 641	20%	17	14%
Joliette	510	6%	10	8%
L'Assomption	299	4%	2	2%
Les Moulins	377	5%	4	3%
<b>Total</b>	<b>8 320</b>	<b>100%</b>	<b>124</b>	<b>100%</b>

### D) Répartition de l'aide financière versée par MRC

La répartition de l'aide financière versée par MRC est relativement proportionnelle à l'importance du territoire forestier présent sur leur territoire (Tableau 25). Ainsi, l'Agence a versé près de 90% de son aide financière dans les trois MRC où le couvert forestier est important, soit la MRC de Matawinie, la MRC d'Autray et la MRC de Montcalm.

Tableau 25. Répartition de l'aide financière versée par MRC

MRC	Superficie (ha)	%	Aide financière	%
Matawinie	122 091	52%	179 415 \$	32%
D'Autray	51 428	22%	200 794 \$	37%
Montcalm	31 359	13%	95 928 \$	18%
Joliette	13 087	6%	31 135 \$	6%
L'Assomption	5 813	2%	7 867 \$	1%
Les Moulins	10 080	4%	32 848 \$	6%
<b>Total</b>	<b>233 858</b>	<b>100%</b>	<b>547 987 \$</b>	<b>100%</b>

### E) Répartition de l'aide financière versée par conseiller forestier

Au cours de la dernière année, quatre conseillers forestiers ont été accrédités pour assurer la livraison des programmes d'aide financière. Dans l'ensemble des programmes, la répartition de la valeur des travaux réalisés par conseiller forestier apparaît ci-dessous (Tableau 26).

Tableau 26. Répartition des montants versés par conseiller forestier

Nom du conseiller	Aide financière	%
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	167 184 \$	30,5%
Ressources Forestières Biotiques inc.	205 599 \$	37,5%
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	31 468 \$	5,8%
Sylva Croissance inc.	143 736 \$	26,2%
<b>Total</b>	<b>547 987 \$</b>	<b>100%</b>

### 7.5.6 Vérification opérationnelle 2014-2015

Visant un objectif de saine gestion de fonds publics, l'Agence réalise la vérification opérationnelle (V.O.) des travaux sylvicoles financés sur son territoire. Cette vérification vise à s'assurer que les objectifs des programmes sont atteints et à exercer une surveillance de l'aide financière versée aux producteurs forestiers. De plus, cette opération sert à évaluer la qualité des services offerts par les conseillers forestiers et la qualité des travaux sylvicoles financés.

La VO implique également une assistance technique aux conseillers forestiers qui améliore la compréhension des normes en vigueur. Ce support sert aussi à évaluer leurs demandes de dérogation et permettre certains assouplissements. Enfin, l'Agence réalise un suivi de ses investissements antérieurs afin de s'assurer que les producteurs forestiers respectent leurs engagements à protéger les travaux sylvicoles et compléter les travaux en chaîne.

#### A) Vérification opérationnelle des travaux

En début d'année, l'Agence s'est fixé un objectif de vérification de 10% de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des différents programmes. Le tableau ci-dessous présente l'intensité de la vérification réalisée dans tous les programmes en vigueur en 2014-2015. Ainsi, l'objectif visé a été atteint, car 11% des traitements ont été vérifiés, ce qui a permis de vérifier 15% de la valeur monétaire des traitements financés. Cette vérification ne comprend pas les visites de reconnaissance visuelle de plusieurs autres travaux réalisés dans le cadre de nos programmes (voir section B).

Tableau 27. Résultats de vérification opérationnelle

Programme	Traitements vérifiés (nb)	Traitements réalisés (nb)	Traitements vérifiés (%)	Traitements vérifiés (\$)	Traitements réalisés (\$)	Traitements vérifiés (%)
Régulier et MRC	20	174	12%	59 150 \$	376 792 \$	16%
PDRF	6	59	10%	22 107 \$	152 377 \$	15%
Hydro-Québec	1	24	4%	2 321 \$	18 818 \$	12%
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>257</b>	<b>11%</b>	<b>83 578\$</b>	<b>547 987 \$</b>	<b>15%</b>

L'Agence utilise un système développé à l'interne pour la compilation des résultats des conseillers forestiers. Le tableau qui suit présente une compilation des résultats de conformité de l'ensemble des travaux vérifiés dans les programmes. Les résultats sont semblables d'un programme à l'autre et la majorité des travaux présentaient une belle qualité à tous les niveaux de vérification, soit administratif, technique et d'exécution.

Tableau 28. Conformités des traitements de la vérification opérationnelle

Programme	Conformité administrative	Conformité technique	Conformité exécution
Tous les programmes	97%	88%	89%

## **B) Suivi des travaux et assistance technique aux conseillers forestiers**

Parallèlement à la vérification opérationnelle décrite ci-dessus, soit avec prises de données terrain et analyse exhaustive, l'Agence réalise aussi un suivi de plusieurs autres travaux financés sur le territoire. Tous les documents liés aux réclamations sont vérifiés méthodiquement avant le paiement des travaux afin de s'assurer qu'ils respectent les critères d'admissibilité des programmes. Puis, plusieurs chantiers sont visités avant, pendant et après la réalisation des travaux pour s'assurer de leur conformité. De plus, l'Agence analyse des dossiers qui lui sont soumis par les conseillers forestiers (demandes d'autorisation, dérogation et interprétation des normes, etc.) et réalise des visites conjointes avec eux. Ainsi, environ 22 dossiers supplémentaires ont été analysés et visités au cours de l'année 2014-2015. Noter que ces derniers ne sont pas compilés dans les résultats apparaissant à la section A.

## **C) Protection des travaux**

L'Agence réalise un suivi rigoureux des travaux dont l'engagement des producteurs arrive à échéance au cours de chaque année financière. Ce suivi vise à s'assurer d'une protection adéquate des investissements publics sur les propriétés privées. Le choix des travaux à vérifier est réalisé aléatoirement, mais plusieurs travaux jugés plus à risque sont ciblés par l'Agence, dont notamment ceux situés près des zones de développement anthropiques (agricoles, résidentielles, commerciales, etc.).

Auparavant, un suivi aléatoire et ciblé d'environ 10% des travaux dont l'engagement de protection des producteurs arrivait à échéance au cours de chaque année financière était réalisé. En 2014-2015, l'Agence n'avait pas à faire le même genre de suivi puisque l'engagement du producteur est passé de 5 à 10 ans à partir de 2005-2006. Toutefois, certains travaux ciblés ont été vérifiés et l'Agence a constaté deux cas de travaux partiellement détruits. Ce suivi des investissements a permis de récupérer un total de 3 155\$ d'aide financière. D'autres travaux ont aussi été visités dont l'engagement des producteurs a été respecté.

L'Agence a aussi réalisé le suivi de la réalisation des travaux en chaîne grâce à ses bases de données et à son système d'information géographique. La transmission des fichiers géomatiques des travaux financés par l'Agence est obligatoire et facilite le suivi des investissements.

## **8. SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**

L'Agence doit assurer la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire (PPMV). Toutefois, puisque le PPMV identifie une vaste liste d'actions à réaliser, l'Agence doit faire des choix en fonction des moyens disponibles et de la collaboration de ses partenaires. De plus, certaines priorités découlent de situations particulières et de décisions des partenaires qui surviennent en cours d'année.

### **8.1 Intensification de l'aménagement durable en forêt privée**

Les actions prioritaires identifiées au PPMV sont de démontrer le besoin d'intensifier les travaux sylvicoles en forêt privée lanaudoise et en revendiquer les fonds nécessaires. Ces actions découlent du sous-financement causé par le déséquilibre dans la répartition des budgets des programmes entre les régions. En effet, notre région ne reçoit que 1,4% des investissements publics alloués aux programmes en forêt privée au Québec. Malgré son potentiel élevé, la région de Lanaudière dispose du plus bas niveau d'aide financière disponible par propriétaire, par superficie forestière productive et par mètre cube de bois disponible à la récolte. L'Agence dénonce depuis le début de son existence cette iniquité qui entraîne un sous-aménagement chronique de la forêt privée en région.

Des démarches ont été réalisées cette année, auprès des partenaires provinciaux, du ministre et du MFFP, afin de demander des changements dans la méthode de répartition des budgets entre les régions. L'Agence a d'ailleurs reçu des appuis importants de la plupart des partenaires de la région, mais aucun changement n'a été apporté. L'Agence s'est donc concentrée de nouveau à convaincre des partenaires régionaux à investir en forêt privée. Voici plusieurs projets qui se sont concrétisés et qui ont permis d'intensifier l'aménagement durable en forêt privée en 2014-2015.

#### **8.1.1 Programme de développement régional et forestier**

L'Agence a finalisé un projet déposé en 2013-2014 dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF). De plus, un autre projet a été accepté dans l'enveloppe financière 2014-2015 de ce même programme. Ce dernier n'est pas tout à fait achevé et le sera au début de la prochaine année. Globalement, un montant d'environ 150 000 \$ a été accordé par la CRÉ de Lanaudière pour la réalisation de ces deux projets.

Ces projets ont permis d'intensifier l'aménagement durable en forêt privée et créer de l'emploi en forêt privée. En effet, ils ont contribué à desservir plus de producteurs forestiers, réaliser plus de travaux sylvicoles et mettre davantage de bois en marché. Ces projets visaient aussi à démontrer la complémentarité de la sylviculture avec le maintien des habitats fauniques et des activités acéricoles, de même qu'à améliorer la qualité des forêts privées du territoire lanauchois.

En somme ces projets ont permis d'offrir une aide financière totale d'environ 152 000 \$ à 39 producteurs forestiers de différentes municipalités de la région. Au total, près de 145 hectares de forêts ont été traités et près de 4 000 plants ont été reboisés dans ces projets.

#### **8.1.2 Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption**

La MRC de L'Assomption démontre une réelle volonté de protéger et valoriser les boisés de son territoire depuis plusieurs années. L'Agence est d'ailleurs reconnue par les élus de cette MRC comme un partenaire naturel pour l'accompagner dans ses efforts de mise en valeur des boisés. Ainsi, pour une 4<sup>e</sup> fois depuis 5 ans, la MRC a participé concrètement au financement de certaines interventions sylvicoles sur son territoire. L'Agence a de nouveau été désignée pour mettre en œuvre ce programme d'aide

destiné aux propriétaires et une somme de près de 4 000 \$ a été investie par la MRC. Cette somme a été combinée à un investissement de l'Agence de près de 5 000\$ dans ce programme.

Ce partenariat unique a permis d'offrir une aide financière et technique pour réaliser différentes interventions sylvicoles dans L'Assomption. Au total, près de 8 000\$ ont été versés en aide financière pour la réalisation de ces travaux.

### 8.1.3 Programme de reboisement Hydro-Québec

À l'hiver 2014, Hydro-Québec a exprimé le souhait de s'associer au réseau et à l'expertise de l'Agence pour identifier des superficies à reboiser et réaliser les travaux nécessaires. Ces travaux de reboisement découlent d'un plan de compensation forestière à mettre en œuvre par Hydro-Québec pour satisfaire aux exigences du gouvernement du Québec. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle ligne électrique dans la MRC de Joliette nécessitant des travaux de déboisement, Hydro-Québec doit remplacer le couvert forestier perdu par une superficie équivalente en plantation.

Des discussions ont eu lieu entre les parties et une entente de partenariat de deux ans a été conclue en début d'année financière. Différents travaux de planification, de caractérisation, de préparation de terrain, de mise en terre et d'entretien ont donc été réalisés en 2014-2015. Une superficie d'environ 6 hectares a été reboisée chez 4 producteurs forestiers du sud de la région et une aide financière de près de 19 000\$ a été versée. Ce projet se poursuivra lors de la prochaine année financière avec des travaux d'entretien et par l'ajout d'un autre hectare de plantation à Joliette.

## 8.2 Représentations auprès des propriétaires forestiers

La conception, la diffusion et la mise en place de programmes de formation, d'information et de transfert de connaissances destinés aux propriétaires de boisés est un objectif important du PPMV. L'objectif visé est d'améliorer les connaissances des propriétaires forestiers afin de les inciter à passer à l'action et aménager leur boisé.

Depuis plusieurs années, l'Agence s'occupait directement de l'organisation des formations, car aucun des partenaires ne comblait ce mandat en région. En 2014-2015, plusieurs circonstances ont fait en sorte que l'Agence a décidé de ne pas offrir de programme de formations. En effet, la diminution de ressources humaines et financières disponibles rendait le déploiement d'un tel programme difficile. De plus, le territoire de Lanaudière faisant maintenant partie du Plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM), les services offerts aux producteurs forestiers lanaudois se sont améliorés, dont notamment avec un programme de formations intéressant. Ainsi, 37 propriétaires de Lanaudière ont participé à 10 séances de formation offertes par le SPBM (Tableau 29).

Tableau 29. Participation des propriétaires lanaudois aux formations offertes par le SPBM en 2014

Formation	Nombre	Participants
Abattage contrôlé - Certification de la CSST	4 formations	13
Abattage contrôlé - Niveau 1	2 formations	3
Abattage contrôlé - Niveau 2	2 formations	3
Affûtage et entretien d'une scie à chaîne	1 formation	6
Initiation aux produits forestiers non ligneux	1 formation	12
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>

L'Agence offre aussi des présentations sur les programmes d'aide offerts en forêt privée. Une présentation a été offerte auprès d'étudiants en agriculture du Cégep régional de Lanaudière.

### **8.3 Représentations au sein du monde municipal**

L'Agence effectue plusieurs représentations auprès des intervenants du monde municipal année après année. Les objectifs visés sont de faire connaître l'Agence et ses programmes, de même que sensibiliser le monde municipal à la mise en valeur des forêts privées. Ces représentations visent aussi à démontrer que la réalisation de travaux d'aménagement forestier est compatible avec le maintien du couvert forestier, des écosystèmes forestiers et des autres activités. Dans ce sens, l'Agence a participé aux travaux et rencontres ci-dessous :

- Participation au Comité multiressources pour la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal de la MRC de Matawinie (2 rencontres);
- Participation à la Table de concertation sur le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Matawinie (1 rencontre);
- Participation au Comité de la CMM sur la gestion des frênes en milieu boisé dans le cadre des efforts de lutte contre l'agrile du frêne (1 rencontre);
- Rencontre avec la MRC les Moulins et transmission de commentaires sur le projet de règlement d'abattage et de protection du couvert forestier de son schéma d'aménagement (1 rencontre);
- Rencontre avec la MRC de L'Assomption sur l'élaboration d'un programme d'aide aux propriétaires forestiers et sur l'analyse du potentiel de reboisement sur son territoire (1 rencontre).

### **8.4 Représentations régionales**

Les partenaires de la forêt privée se doivent de promouvoir l'Agence et le rôle de la forêt privée en région auprès de différents acteurs régionaux. Plusieurs représentations ont été faites au cours de l'année pour atteindre cet objectif :

- Participation à la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière (6 rencontres);
- Participation au comité de sélection du Programme de développement régional et forestier (1 rencontre);
- Formulation d'avis sur les projets touchant à la forêt privée dans le cadre du Programme de développement régional et forestier;
- Participation au Conseil d'administration et aux autres activités de l'Association forestière de Lanaudière (6 rencontres);
- Participation au collège fiduciaire de la Fiducie Écosystèmes Lanaudière (4 rencontres);
- Participation à des rencontres entre différents organismes portant sur des mesures de compensations proposées par le MFFP pour des pertes de superficies à vocation forestières dans les municipalités à faible boisement de Lanaudière (2 rencontres);
- Participation à une consultation régionale dans le cadre des travaux du Chantier sur la production de bois (1 rencontre).

La participation soutenue au sein de ces organismes contribue à favoriser la reconnaissance de l'Agence et de ses mandats par les différents intervenants régionaux. Elle permet également de promouvoir l'aménagement durable en forêt privée dans l'ensemble des secteurs du domaine forestier et de l'environnement dans Lanaudière. Faut de moyens, l'Agence ne peut toutefois pas accepter d'être présente sur toutes les tribunes régionales et/ou locales qui lui sont offertes.

## **9. RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE**

Pour une quatrième fois en 15 ans, les partenaires provinciaux ont renouvelé les orientations portant sur le développement des forêts privées et les programmes destinés aux propriétaires forestiers. Trente décisions ont donc été prises lors du Rendez-vous de la forêt privée qui a eu lieu le 30 mai 2011. Certaines d'entre elles impliquent directement la participation des agences pour leur mise en œuvre en région. Voici un résumé des différentes activités réalisées par l'Agence en 2014-2015 qui découlent des décisions du Rendez-vous de la forêt privée.

### **9.1 Suivi des décisions**

#### **9.1.1 Table des agences / MFFP**

La Table des agences / MFFP a été constituée d'un représentant de chacune des 17 agences et de représentants du MFFP. Cette dernière vise à assurer une livraison efficace des programmes d'aide et à présenter des avis au Forum des partenaires provinciaux, notamment sur les orientations à retenir pour la protection et la mise en valeur des forêts privées.

Trois conférences téléphoniques ont eu lieu en 2014-2015 et l'Agence a participé à chacune d'elle. Les discussions ont été concentrées principalement sur la mise en œuvre de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée. Toutefois, la majorité des discussions ont porté sur les impacts et mesures d'atténuation de la coupure de budget de 5 millions en forêt privée (PIS) et la révision du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. L'Agence a aussi transmis plusieurs propositions pour améliorer le régime en forêt privée et augmenter son efficacité. En ce sens, une proposition exhaustive et documentée a d'ailleurs été soumise au MFFP sur un nouveau mode de répartition du budget des programmes en forêt privée entre les régions.

#### **9.1.2 Plan d'aménagement forestier**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, le plan d'aménagement forestier est entièrement à la charge du producteur forestier. Il s'agit d'un changement majeur puisque l'aide financière était disponible aux producteurs depuis plusieurs années, facilitant ainsi l'accès aux programmes. L'Agence a par conséquent analysé ses règlements et outils de livraison des programmes d'aide face à ce changement important.

Un suivi a été effectué par l'Agence afin d'évaluer les effets de ce changement sur l'adhésion des propriétaires aux programmes d'aide. Ainsi, le nombre de producteurs forestiers enregistrés a diminué de près de 14% en trois ans. La superficie forestière enregistrée en région a, quant à elle, baissé de plus de 6 800 hectares (16 %). Avant ce changement, le nombre de producteurs était relativement stable d'une année à l'autre.

#### **9.1.3 Protection des investissements**

L'année 2014-2015 a été marquée par l'application de la nouvelle *Politique de sécurisation des investissements* de l'Agence dans le cadre de ses programmes. Cette dernière vise à assurer la protection, la sécurisation et la concrétisation des investissements réalisés dans le cadre de l'application des programmes d'aide financière administrés par l'Agence. Le document regroupe l'ensemble des mesures mises en place par l'Agence pour atteindre ces objectifs et s'assurer du respect des décisions du Rendez-vous de la forêt privée. Voici les principales mesures de cette politique :

- Engagements du producteur forestier au PAF envers les saines pratiques forestières et la protection des investissements;
- Engagement du producteur forestier à la prescription sylvicole visant à protéger les travaux financés sur une période 20 ans pour les travaux liés au reboisement et 10 ans pour les autres travaux;
- Engagement du producteur forestier à la prescription sylvicole visant à compléter les travaux en chaîne liés au reboisement;
- Divulgence obligatoire de travaux détruits pour les conseillers forestiers accrédités;
- Obligations de poursuivre les travaux en chaîne par le conseiller forestier;
- Suivi des plantations obligatoires pour les conseillers forestiers;
- Protection des investissements publics en forêt privée par une MRC;
- Démarches rigoureuses et/ou légales pour obtenir le remboursement de travaux détruits;
- Vérification annuelle de travaux dont l'engagement des producteurs arrive à échéance;
- Vérification opérationnelle et numérisation des travaux financés via les programmes.

#### **9.1.4 Règlementation municipale**

Les agences doivent canaliser leurs investissements dans les municipalités où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture. À cet effet, le MFFP a demandé aux agences une liste de municipalités problématiques. L'Agence a décidé de ne pas participer à cet exercice complexe compte tenu des ressources disponibles. De plus, elle croit que les investissements s'orientent naturellement vers les municipalités qui favorisent la sylviculture.

L'Agence est très préoccupée du déboisement qui a lieu dans certaines municipalités et évite de financer des travaux dans certaines zones à risque. De plus, elle a participé à une rencontre avec la MRC les Moulins et transmis plusieurs commentaires sur son projet de règlement d'abattage.

#### **9.1.5 Contribution de l'industrie forestière**

Les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences peuvent maintenant fixer leurs attentes sur les activités à financer avec les contributions industrielles, et ce, dans le respect des modalités du programme et des orientations de l'agence. Aucun administrateur ne représentait l'industrie lors de la majorité de la dernière année et aucune attente particulière n'a été signifiée par ce dernier.

#### **9.1.6 Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers**

La décision portant sur la reconnaissance des groupements forestiers a modifié considérablement la méthode de répartition des budgets entre les conseillers forestiers qui était appliquée en région. En effet, la décision assure le maintien de la proportion effective en 2009-2010 du programme régulier aux groupements forestiers. De plus, elle prévoit l'octroi d'au moins 75% des nouveaux budgets à ces derniers. Auparavant, aucun conseiller n'avait de telle garantie budgétaire, peu importe la nature de sa constitution. La performance des conseillers avait donc une plus forte incidence sur la répartition des budgets entre les conseillers.

L'Agence a donc dû ajuster sa méthode de répartition des budgets afin de respecter l'esprit de cette décision, tout en s'assurant d'une saine compétition entre les conseillers forestiers. Toutefois, compte tenu de la disparition du PIS, une seule partie de la décision était applicable en 2014-2015. Ainsi, les groupements forestiers du territoire ont bénéficié de 41% du budget du programme régulier lors de la dernière année financière.

### 9.1.7 La connaissance et la planification de la forêt privée

L'Agence doit réviser son plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de son territoire un an après le dépôt des données d'inventaire écoforestier. Les données pour la région de Lanaudière ont été transmises à l'automne 2013 et certaines sections du PPMV ont été complétées depuis ce temps.

La détermination de la possibilité de récolte forestière pour la région de Lanaudière a été complétée en 2014-2015. Cet exercice a permis d'obtenir la possibilité de récolte forestière pour les 10 prochaines années, et ce en fonction principalement de l'accroissement du volume sur pied et de différentes hypothèses. Ainsi, la possibilité forestière du territoire de l'Agence a été estimée à environ 657 000 m<sup>3</sup>/an, toutes essences confondues, ce qui correspond à un rendement moyen de 2,85 m<sup>3</sup>/ha/an. Ces résultats démontrent bien le potentiel inexploité de la forêt privée en région puisque la possibilité de récolte a plus que doublé depuis la réalisation du dernier calcul en 2001. Avec une récolte estimée à environ 130 000 m<sup>3</sup> de bois en 2014-2015, soit la somme du bois livré aux usines et une estimation de récolte pour le bois de chauffage, moins de 20% du bois disponible a été récolté.

Tableau 30. Possibilité de récolte forestière annuelle selon groupe d'essences

POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE ANNUELLE 2014-2024 (m <sup>3</sup> /an)					
	GROUPES D'ESSENCES				Total
	Sapin, épinettes, pin gris	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	
Volume	115 742	146 102	69 696	325 651	657 191

L'Agence a maintenant complété deux sections importantes de son PPMV, soit le sondage auprès des producteurs forestiers et le calcul de possibilité de récolte forestière. La problématique du financement nécessaire pour la révision du reste du PPMV demeure toutefois une préoccupation constante pour les partenaires de la région. En effet, le financement doit être prélevé à même le budget du programme régulier et l'Agence dispose d'un des plus petits budgets du Québec. Les discussions se sont poursuivies lors de la dernière année, mais l'Agence a décidé de minimiser l'impact des coupures de budget des dernières années sur le niveau d'aide financière offert aux producteurs forestiers. La révision du PPMV se fera donc à l'interne avec les ressources actuelles et selon un échéancier plus long que demandé.

### 9.1.8 Révision des normes des travaux sylvicoles

Les agences doivent réviser les normes des travaux sylvicoles en considérant les rendements forestiers et la charge de travail qu'elles demandent afin d'améliorer les conditions des ouvriers sylvicoles. L'Agence révisé ses normes tous les ans et les conseillers forestiers peuvent soumettre des suggestions pour améliorer les conditions des ouvriers. Aucun changement majeur n'a été apporté aux normes cette année en ce sens.

### 9.1.9 Certification forestière

Certaines activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière sont maintenant admissibles au programme régulier des agences. Compte tenu du budget restreint disponible en région, l'Agence a décidé de concentrer ses investissements sur la réalisation de travaux sylvicoles.

## 10. HISTORIQUE

### 10.1 Bilan des traitements sylvicoles réalisés

Depuis les 19 dernières années, l'Agence a supporté financièrement la réalisation d'une quantité relativement importante de travaux sylvicoles. En effet, au cours de ces années, plus de 14 300 hectares ont été traités, plus de 3,5 millions de plants ont été mis en terre, près de 270 kilomètres de chemins ou de canaux de drainage furent construits et plus de 2 000 plans d'aménagement financés (Tableau 31). Malgré tout, seulement 6% de la superficie forestière de la région a été aménagée grâce aux programmes de l'Agence depuis 1996.

Tableau 31. Travaux sylvicoles financés de 1996 à 2014

Code	Groupe de travaux	Type d'unités	Programme régulier	Autres programmes	Total
05	Préparation de terrain	hectare	751	81	832
06	Reboisement	1000 plants	3 079	502	3 581
07	Entretien de plantation	hectare	1 764	710	2 474
07	Installation de paillis	km	74	95	169
07	Installation de spirales	1000 unités	4	9	13
08	Traitements non commerciaux	hectare	4 048	787	4 835
09	Traitements commerciaux	hectare	4 758	1 407	6 165
10	Drainage et voirie	km	268	0	268
10	Installation de ponceau	mètre	182	12	194
11	Plans d'aménagement forestier	unité	1 888	153	2 041
12	Services techniques	visite	14	17	31

La majorité des travaux ont été financés grâce au programme régulier, car il s'agissait de la seule source de financement de l'Agence pour la période de 1996 à 2003. Toutefois, l'apport important des autres programmes au cours des 11 dernières années a permis de contribuer à la réalisation de travaux. Ainsi, l'Agence a versé un total de plus de 13 millions de dollars aux producteurs forestiers de la région, soit une moyenne de près de 685 000\$ par année. Les activités liées aux plantations représentent 28% du budget octroyé, les traitements non commerciaux 32%, les traitements commerciaux 35% et les autres activités 5%. Les travaux liés au reboisement (groupe 05-06-07) ont diminué progressivement au cours des dernières années, tandis que la proportion du budget allouée aux travaux avec récolte de bois (groupe 9) a augmenté.

Tableau 32. Aide financière versée par l'Agence de 1996 à 2014

Code	Groupe de travaux	Programme régulier	Autres programmes	Total	% Budget
05	Préparation de terrain	529 730 \$	71 592 \$	601 322 \$	5%
06	Reboisement	972 270 \$	225 474 \$	1 197 744 \$	9%
07	Entretien de plantation	1 168 856 \$	650 109 \$	1 818 965 \$	14%
08	Traitements non commerciaux	3 359 561 \$	748 405 \$	4 107 966 \$	32%
09	Traitements commerciaux	3 350 019 \$	1 172 127 \$	4 522 146 \$	35%
10	Drainage et voirie	327 367 \$	1 200 \$	328 567 \$	2%
11	Plans d'aménagement forestier	388 525 \$	38 580 \$	427 105 \$	3%
12	Services techniques	1 520 \$	2 115 \$	3 635 \$	0%
<b>Total</b>		<b>10 097 848 \$</b>	<b>2 909 602 \$</b>	<b>13 007 450 \$</b>	<b>100%</b>

## 10.2 Évolution de l'aide financière versée

Pour la période de 1996 à 2003, le niveau de travaux sylvicoles réalisés sur le territoire était complètement dépendant du niveau de financement du programme régulier. Ainsi, il y a eu une augmentation importante de l'aide financière versée de 1996 à 1999 dans ce programme (Figure 2). Pour la période suivante, on remarque une baisse constante qui est attribuable à une diminution graduelle des contributions des partenaires au programme régulier (voir section 10.3). Depuis trois ans, l'Agence tente d'augmenter l'aide financière versée aux producteurs dans ce programme pour freiner cette décroissance et y est arrivée de façon modeste. Malgré tout, l'aide financière a chuté d'environ 475 000\$ entre 1999 et 2014, soit une diminution d'environ 56%.

L'Agence a pu compter sur l'apport de plusieurs partenaires financiers depuis 2004 pour la réalisation de différents programmes ou projets ponctuels. Grâce à ces derniers, nous avons pu offrir de l'aide financière supplémentaire lors des 11 dernières années. Ainsi, l'Agence a pu augmenter progressivement l'aide financière versée aux propriétaires à partir de 2004 et atteindre un niveau record en 2009. Depuis ce temps, on remarque une diminution graduelle de l'aide financière disponible dans ces programmes. Malgré tout, le niveau d'aide financière offert dans ces derniers était important en 2014-2015, soit une somme de près de 175 000\$. Toutefois, il s'agit d'une baisse d'environ 35% par rapport à l'année précédente et de 50% en deux ans. Globalement, l'Agence a versé un total de près de 548 000\$ aux producteurs forestiers en 2013-2014, soit le troisième plus bas niveau de son histoire.

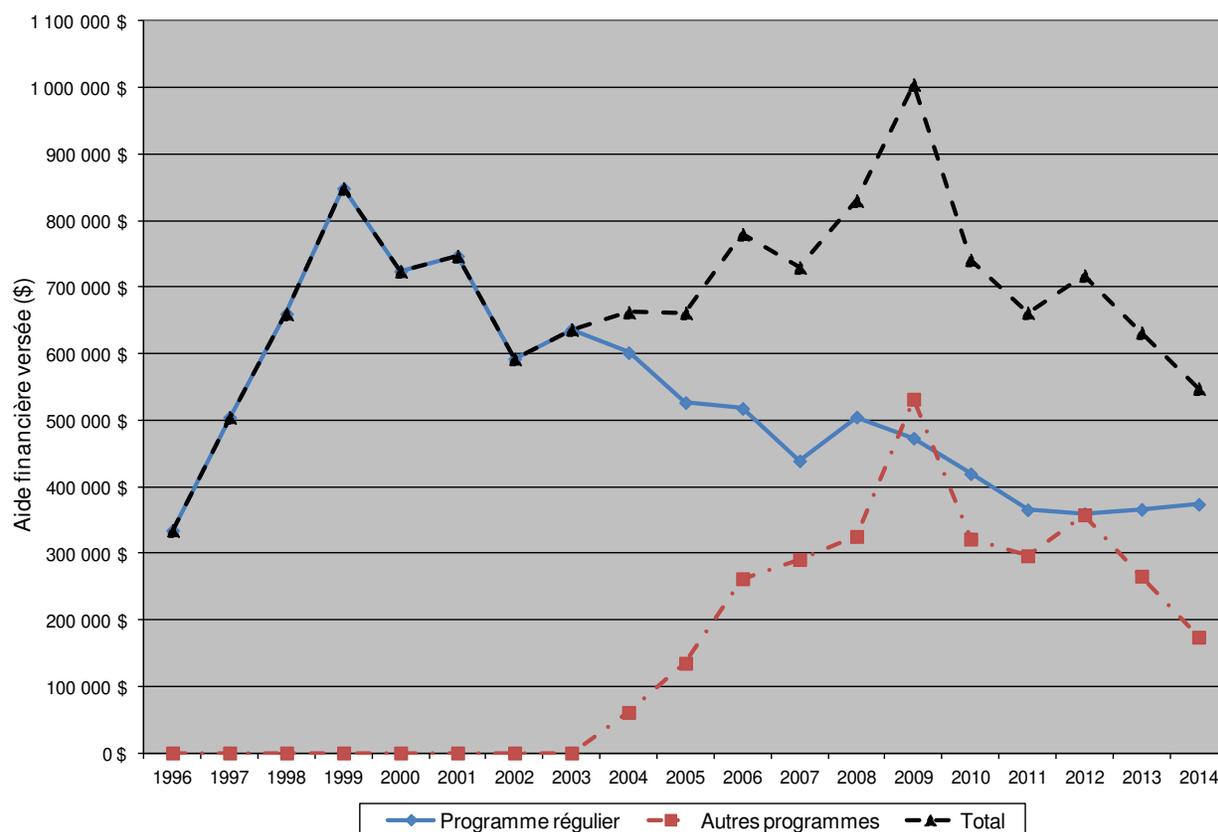


Figure 2. Évolution de l'aide financière versée de 1996 à 2014

### 10.3 Évolution de la contribution des partenaires

Depuis 1996, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a investi près de 9,4 millions de dollars dans le programme régulier dans Lanaudière, tandis que l'industrie forestière a investi plus de 2,7 millions. Graduellement, ces contributions ont diminué au fil des années, ayant un impact direct sur le niveau d'aide financière versée aux propriétaires (Figure 3).

De 1998 à 2014, la contribution de l'industrie a diminué de façon spectaculaire, soit d'un montant d'environ 282 000\$ (90%). Cette diminution est une conséquence directe de la baisse de la mise en marché du bois en région, mais aussi d'une diminution du taux unitaire applicable aux redevances versées par l'industrie aux agences. En 2014-2015, la contribution de l'industrie a légèrement augmenté pour une troisième année consécutive.

D'un autre côté, les baisses de contribution du MFFP au programme régulier semblent être périodiques. En effet, les investissements publics en forêt privée ont diminué tous les 4 ou 5 ans depuis les 15 dernières années. Depuis 5 ans, le niveau de contribution du gouvernement du Québec est stable dans le programme régulier, mais a diminué considérablement depuis 1999, soit une baisse d'environ 28%.

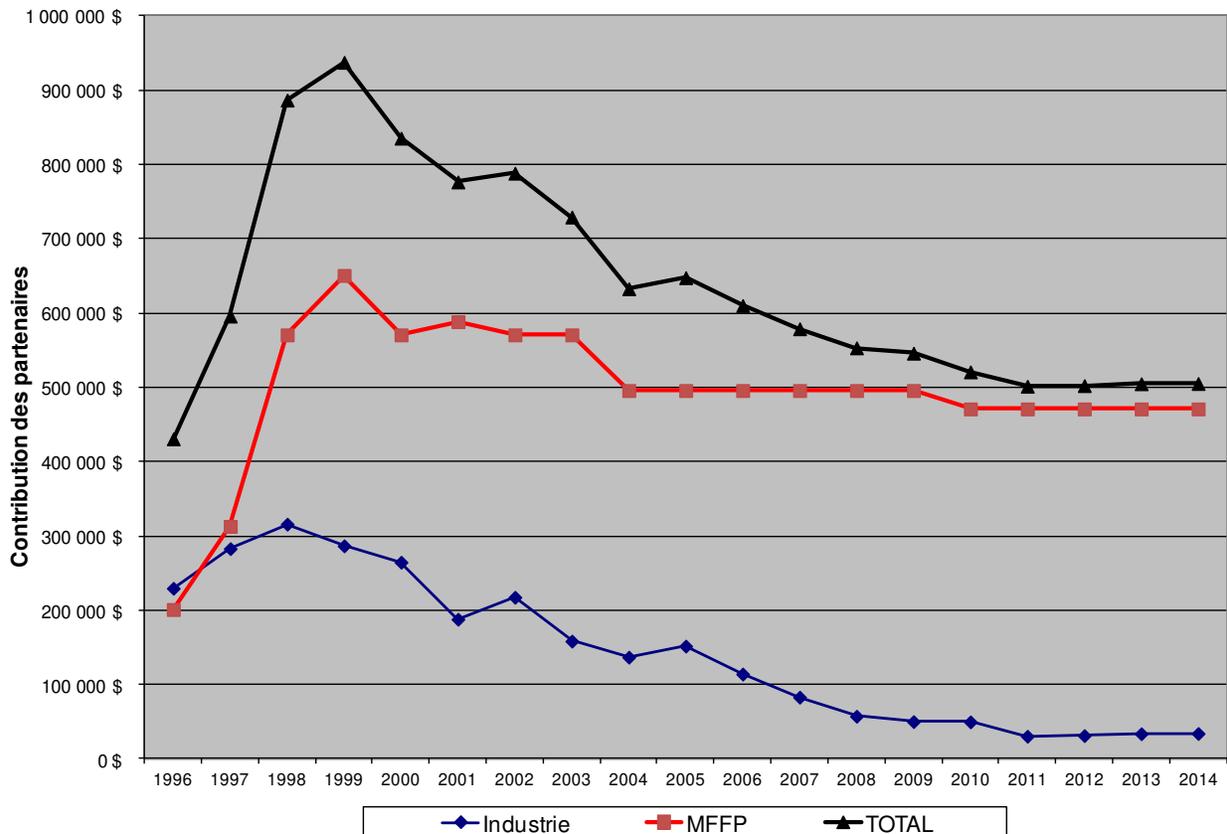


Figure 3. Évolution de la contribution des partenaires au programme régulier de 1996 à 2014

En 2004-2005, c'est le début de la contribution de différents partenaires pour la réalisation de programmes « spéciaux » en région. Il s'agit essentiellement de programmes ou projets ponctuels, financés par différents organismes, qui visent la réalisation de travaux sylvicoles. Le MFFP constitue la principale source de revenus, car il a versé un montant de plus de 1,3 million de dollars en région, suivi de près par la Conférence régionale des élus Lanaudière (CRÉL) avec plus de 1,2 million (Tableau 33). Fait important à noter, la contribution du MFFP a été réduite à zéro pour la dernière année financière. Les

autres partenaires financiers sont le gouvernement fédéral (440 000\$), les MRC (125 000\$), la FUPAL 20 000\$ et tout dernièrement Hydro-Québec (21 000\$). Au fil des années, ces contributions ont fluctué et ont permis de contrer en partie la baisse des contributions au programme régulier. Sans la combinaison de tous les programmes spéciaux, le niveau d'aide financière disponible affecterait davantage la main-d'œuvre en forêt privée et diminuerait les retombées socio-économiques en région.

Tableau 33. Évolution de la contribution des partenaires aux programmes spéciaux de 2004 à 2014

Année	MFFP	CRÉL	FÉDÉRAL	MRC	FUPAL	HYDRO-QC	TOTAL
2004	0 \$	61 018 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	61 018 \$
2005	30 000 \$	129 183 \$	0 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	184 183 \$
2006	137 064 \$	157 046 \$	0 \$	35 000 \$	0 \$	0 \$	329 110 \$
2007	137 064 \$	111 279 \$	0 \$	40 000 \$	0 \$	0 \$	288 343 \$
2008	137 064 \$	142 954 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	280 018 \$
2009	274 128 \$	81 703 \$	200 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	555 831 \$
2010	137 064 \$	91 023 \$	100 000 \$	10 835 \$	13 680 \$	0 \$	352 602 \$
2011	163 250 \$	73 515 \$	69 350 \$	0 \$	6 185 \$	0 \$	312 300 \$
2012	163 250 \$	145 856 \$	69 350 \$	4 443 \$	0 \$	0 \$	382 899 \$
2013	166 200 \$	116 777 \$	0 \$	6 206 \$	0 \$	0 \$	289 183 \$
2014	0 \$	142 168 \$	0 \$	3 876 \$	0 \$	20 687 \$	166 732 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 084 \$</b>	<b>1 252 523 \$</b>	<b>438 700 \$</b>	<b>125 360 \$</b>	<b>19 865 \$</b>	<b>20 687 \$</b>	<b>3 202 219 \$</b>

#### 10.4 Bilan de l'aide financière versée par MRC

La répartition des investissements de l'Agence par Municipalité régionale de comté (MRC) est relativement constante année après année. Cette répartition est comparable à l'importance des forêts privées d'une MRC par rapport à l'ensemble de la superficie forestière que compte la région de Lanaudière. Ainsi, sur les 13 millions de dollars versés aux producteurs forestiers dans l'ensemble des programmes, 45% ont été versés dans la MRC de Matawinie, 31% dans la MRC de D'Autray, 15% dans la MRC de Montcalm, 5% dans la MRC de Joliette, 3% dans la MRC de l'Assomption et 1% dans la MRC les Moulins (Tableau 34).

Tableau 34. Répartition de l'aide financière versée par MRC de 1996 à 2014

MRC	Superficie forestière (ha)	Superficie forestière (%)	Aide financière versée (\$)	Aide financière versée (%)
MRC de Matawinie	122 091	52%	5 884 883 \$	45%
MRC de d'Autray	51 428	22%	3 993 177 \$	31%
MRC de Montcalm	31 359	13%	1 976 012 \$	15%
MRC de Joliette	13 087	6%	632 812 \$	5%
MRC de l'Assomption	5 813	2%	339 166 \$	3%
MRC des Moulins	10 080	4%	181 400 \$	1%
<b>TOTAL</b>	<b>233 858</b>	<b>100%</b>	<b>13 007 450 \$</b>	<b>100%</b>

## **11. PERSPECTIVES 2015-2016**

### **11.1 Prévisions d'actions**

L'objectif principal de l'Agence est d'offrir un maximum d'aide financière et technique aux producteurs forestiers de la région. Il faut toutefois s'assurer de maintenir un minimum de services et de ressources à l'Agence pour le bon fonctionnement des programmes. Les partenaires doivent aussi réaliser des actions qui favoriseront la mise en valeur et la production de bois auprès des propriétaires, de même que la promotion du rôle socio-économique des activités sylvicoles en forêt privée. Les actions suivantes seront visées au cours de la prochaine année financière :

- Améliorer l'efficacité et la visibilité des programmes d'aide à la mise en valeur ;
- Rechercher des partenaires financiers pour intensifier l'aménagement en forêt privée ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;
- Sensibiliser le monde municipal à l'importance d'une réglementation qui favorise la récolte de bois et la sylviculture;
- Promouvoir l'aménagement forestier et la récolte de bois auprès des propriétaires forestiers;
- Participer aux rencontres et aux activités d'organismes régionaux;
- Participer aux rencontres et discussions de la Tables des agences / MFFP;
- Finaliser la réalisation du projet PDRF 2014-2015;
- Mettre en œuvre le programme d'aide destiné aux propriétaires de la MRC de L'Assomption;
- Évaluer le potentiel de reboisement sur le territoire de la MRC de L'Assomption;
- Mettre en œuvre deux projets de reboisement en collaboration avec Hydro-Québec;
- Vérifier 10% de l'ensemble des travaux réalisés dans les programmes en vigueur ;
- Assurer un suivi et une protection adéquate des investissements publics antérieurs;
- Poursuivre la révision du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;
- Appliquer et mettre en œuvre les décisions prises lors du Rendez-vous de la forêt privée;
- Agir dans tous les autres dossiers jugés prioritaires par le Conseil d'administration.

### **11.2 Orientations des programmes**

L'Agence fixe des objectifs par groupe de travaux afin d'orienter ses investissements dans le cadre du programme d'aide régulier. Ces objectifs doivent être pris en considération dans la programmation annuelle des travaux des conseillers forestiers.

Les objectifs de l'Agence ont changé légèrement lors des quatre dernières années. L'atteinte de ces objectifs dépend de plusieurs facteurs tels que la mise en marché du bois, les conditions météorologiques et la disponibilité de la main-d'œuvre. En 2015-2016, l'Agence entreprend un virage vers les travaux qui génèrent du bois à court terme, soit les travaux commerciaux. Ainsi, l'objectif passe de 40% à 56% du budget du programme régulier pour ce groupe de travaux. Le pourcentage des investissements qui sera visé pour les travaux liés aux plantations diminuera quant à lui de 35% à 20%.

Tableau 35. Variation des objectifs de l'Agence de 2011 à 2015

Groupe de travaux	2011	2012	2013	2014	2015
Préparation de terrain	5%	5%	5%	5%	2%
Reboisement	10%	10%	10%	10%	4%
Entretien de plantation	15%	20%	20%	20%	14%
Traitements non commerciaux	25%	24%	24%	24%	24%
Traitements commerciaux	40%	40%	40%	40%	56%
Drainage et Voirie	1%	1%	1%	1%	0%
Plans d'aménagement forestier	4%	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 11.3 Plan d'action - Améliorer l'efficacité et maximiser les retombées du PAMVFP

L'Agence doit adopter un plan d'action régional visant à améliorer l'efficacité et maximiser les retombées du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en 2015-2016. Ce dernier doit contenir des actions accompagnées d'indicateurs et de cibles permettant de mesurer l'atteinte des résultats espérés en fin d'année. Le Conseil d'administration a donc adopté le plan d'action suivant pour la prochaine année financière :

Tableau 36. Plan d'action - Améliorer l'efficacité et maximiser les retombées du PAMVFP en 2015-2016

No	Actions	Indicateurs	Unités	Cibles
1	Augmenter l'aide financière versée aux producteurs forestiers dans le cadre du PAMVFP	Aide financière versée aux producteurs	Montant (\$)	30 000 \$
2	Augmenter les revenus externes ne provenant pas du PAMVFP et de l'industrie forestière	Revenus externes	Montant (\$)	5 000 \$
3	Diminuer le coût des charges administratives applicables au PAMVFP	Coût des charges administratives	Montant (\$)	-10 000 \$
4	Diminuer le coût des charges de vérification opérationnelle applicables au PAMVFP	Coût de vérification opérationnelle	Montant (\$)	-5 000 \$
5	Augmenter la réalisation de travaux commerciaux dans le cadre du PAMVFP	Superficie réalisée en travaux commerciaux	Superficie (ha)	20
6	Diminuer les taux des premières éclaircies de plantations résineuses	Diminution du taux moyen des plantations éclaircies	Taux (\$/ha)	-200 \$
7	Augmenter la récolte de bois destiné aux usines de transformation qui contribuent au PAMVFP	Contribution des usines de transformation à l'Agence	Montant (\$)	2 000 \$
8	Diminuer le coût des travaux liés au reboisement dans le cadre du PAMVFP	Coût des travaux de reboisement	Montant (\$)	-10 000 \$

### 11.4 Prévisions budgétaires

Le Conseil d'administration de l'Agence a adopté un budget prévisionnel 2015-2016 totalisant des revenus et des dépenses d'un montant d'environ 684 000\$ (Tableau 37). Cependant, ce budget pourra être sujet à des changements en cours d'année.

Tableau 37. Budget prévisionnel 2015-2016

Revenus	2015-2016
<b>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</b>	
Contribution MFFP - Programme régulier	471 200,00 \$
Contribution de l'Industrie - Programme régulier	35 000,00 \$
Appropriation de surplus	13 500,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>519 700,00 \$</b>
<b>Programmes spéciaux</b>	
Contribution CRÉL - Programme développement régional et forestier	7 490,00 \$
Contribution MRC L'Assomption	14 000,00 \$
Contribution Hydro-Québec - Projet de reboisement	134 645,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>156 135,00 \$</b>
<b>Autres revenus</b>	
Cotisation des membres	3 500,00 \$
Revenus d'intérêts	1 000,00 \$
Revenus divers	3 500,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>8 000,00 \$</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>683 835,00 \$</b>
Dépenses	2015-2016
<b>Aide financière - Programmes</b>	
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	412 315,00 \$
Programme développement régional et forestier	5 430,00 \$
Projet MRC L'Assomption	7 000,00 \$
Projet de reboisement Hydro-Québec	108 490,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>533 235,00 \$</b>
<b>Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)</b>	
Suivi du PPMV et mise à jour	8 935,00 \$
Site internet	500,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>9 435,00 \$</b>
<b>Administration et vérification opérationnelle</b>	
Salaires et charges sociales - PAMVFP	81 875,00 \$
Salaires et charges sociales - Autres programmes	22 900,00 \$
Services comptables et professionnels - PAMVFP	5 100,00 \$
Services comptables et professionnels - Autres programmes	1 500,00 \$
Frais de déplacement et représentation	3 650,00 \$
Assurances	3 625,00 \$
Télécommunications	1 485,00 \$
Publicité, cotisations et commandite	200,00 \$
Frais de poste, papeterie et photocopies	1 300,00 \$
Honoraires d'audit	3 595,00 \$
Soutien informatique	505,00 \$
Loyer et frais fixes	11 445,00 \$
Logiciel des Agences - SIGGA	2 675,00 \$
Équipements de bureau, matériel terrain et immobilisations	500,00 \$
Frais bancaires, intérêts, pénalités et autres charges	310,00 \$
Amortissement des immobilisations	500,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>141 165,00 \$</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>683 835,00 \$</b>
<b>Surplus ou (déficit)</b>	<b>- \$</b>

**ANNEXE 1**

**TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS  
PAR PROGRAMME**

Tableau 38. Travaux sylvicoles - Programme régulier et Programme MRC de L'Assomption

Code d'activité	Description	Type d'unité	2014-2015	
			Unités	Aide financière
<b>Groupe 5</b>	<b>Préparation de terrain</b>			
516	Déblaiement mécanique	ha	4,2	2 948 \$
517	Débroussaillage + déblaiement manuel	ha	0,5	348 \$
520	Labourage et hersage agricole	ha	3,5	1 869 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8,2</b>	<b>5 165 \$</b>
<b>Groupe 6</b>	<b>Plantation</b>			
627	Reboisement - Racines nues (PEH)	1 000 plts	2,9	1 856 \$
628	Reboisement - PFD racines nues (résineux)	1 000 plts	9,4	4 540 \$
629	Reboisement - PTFD racines nues (résineux)	1 000 plts	6,0	3 193 \$
631	Enrichissement trouées - Récipient 300 cc et plus	1 000 plts	0,9	498 \$
638	Reboisement - Récipient 300 cc et plus	1 000 plts	7,3	3 350 \$
640	Reboisement - PTFD racines nues (feuillus)	1 000 plts	2,3	1 403 \$
643	Regarni plantation - PFD racines nues (résineux)	1 000 plts	1,0	515 \$
644	Regarni plantation - Récipient 300 cc et plus	1 000 plts	0,5	250 \$
678	Reboisement - PFD racines nues (feuillus)	1 000 plts	2,4	1 301 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>32,7</b>	<b>16 904 \$</b>
<b>Groupe 7</b>	<b>Entretien de plantation</b>			
741	Désherbage mécanique - 3e entretien et plus	ha	10,6	10 070 \$
742	Dégagement - 1 mètre et moins - Herbacée - 1er ou 2e entretien	ha	5,1	11 036 \$
743	Dégagement - 1 mètre et moins - Herbacée - 3e entretien et plus	ha	1,8	3 107 \$
744	Dégagement - 1 mètre et moins - Embroussaillée - 1er ou 2e entretien	ha	1,0	1 744 \$
746	Dégagement - plus de 1 mètre - Herbacée - 1er ou 2e entretien	ha	8,6	12 840 \$
748	Dégagement - plus de 1 mètre - Embroussaillée - 1er ou 2e entretien	ha	7,6	9 272 \$
761	Entretien des enrichissements de trouées par puits de lumière	ha	3,1	6 829 \$
785	Élagage de plantations de pins	ha	4,9	4 317 \$
790	Installation de paillis	km	10,4	8 813 \$
791	Grillage, spirale, manchon ou autres	1000 un	0,8	916 \$
794	Badigeonnage de souches de pins - Contrôle de la maladie du rond	ha	3,0	762 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>56,9</b>	<b>69 707 \$</b>
<b>Groupe 8</b>	<b>Traitements non-commerciaux</b>			
857	Dégagement régénération naturelle - plus de 1 mètre	ha	0,9	904 \$
858	Dégagement régénération naturelle - 1 mètre et moins	ha	0,2	248 \$
862	Éclaircie précommerciale - Résineux	ha	7,1	9 542 \$
863	Éclaircie précommerciale - Feuillu d'ombre	ha	15,6	17 129 \$
864	Éclaircie précommerciale - Feuillu de lumière	ha	12,6	14 540 \$
865	Éclaircie intermédiaire - Résineux	ha	2,4	3 672 \$
866	Éclaircie intermédiaire - Feuillu d'ombre	ha	41,0	45 141 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>79,8</b>	<b>91 176 \$</b>
<b>Groupe 9</b>	<b>Traitements commerciaux</b>			
920	1ère Éclaircie - Plantation peupliers hybrides - DHP moyen 9,1 à 17,0 cm	ha	1,6	1 787 \$
922	1ère Éclaircie - Plantation d'épinettes - DHP moyen 9,1 à 17,0 cm	ha	7,8	13 939 \$
926	Éclaircie - Plantation d'épinettes - DHP moyen 17,1 cm et plus	ha	6,8	8 357 \$
928	1ère Éclaircie - Plantation de pins - DHP moyen 9,1 à 17,0 cm	ha	6,6	13 253 \$
932	Éclaircie - Plantation de pins - DHP moyen 17,1 cm et plus	ha	15,2	19 958 \$
966	Éclaircie commerciale - Résineux	ha	25,5	26 954 \$
967	Éclaircie commerciale - Feuillu d'ombre	ha	24,7	24 404 \$
968	Coupe de succession - Feuillu de lumière	ha	3,9	2 644 \$
969	Coupe de jardinage - Pins, pruches, mélèzes et thuyas	ha	4,7	5 518 \$
970	Coupe de jardinage - Résineux	ha	16,0	16 912 \$
971	Coupe de jardinage - Feuillu d'ombre	ha	52,5	51 870 \$
973	Coupe progressive d'ensemencement - Résineux	ha	1,8	1 903 \$
975	Coupe de récupération	ha	1,1	653 \$
976	Éclaircie commerciale - Feuillu de lumière	ha	4,9	5 689 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>173,1</b>	<b>193 839 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>376 792 \$</b>	

Tableau 39. Travaux sylvicoles - Programme de développement régional et forestier

Code d'activité	Description	Type d'unité	2014-2015	
			Unités	Aide financière
<b>Groupe 5 Préparation de terrain</b>				
515	Déblaiement mécanique ou manuel de trouées	ha	2,4	3 936 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2,4</b>	<b>3 936 \$</b>
<b>Groupe 6 Plantation</b>				
631	Enrichissement trouées - Récipient 300 cc et plus	1 000 plts	2,2	1 244 \$
655	Enrichissement trouées - PFD racines nues résineux	1 000 plts	0,4	227 \$
658	Enrichissement trouées - PFD racines nues nues (feuillus)	1 000 plts	0,9	498 \$
659	Enrichissement trouées - PTFD racines nues nues (feuillus)	1 000 plts	0,3	218 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3,8</b>	<b>2 187 \$</b>
<b>Groupe 8 Traitements non-commerciaux</b>				
863	Éclaircie précommerciale - Feuillu d'ombre	ha	27,3	30 467 \$
866	Éclaircie intermédiaire - Feuillu d'ombre	ha	11,4	12 712 \$
868	Éclaircie précommerciale - Faunique	ha	3,3	3 683 \$
870	Éclaircie intermédiaire - Trouées	ha	2,9	3 248 \$
872	Éclaircie intermédiaire - Faunique	ha	0,3	470 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>45,2</b>	<b>50 579 \$</b>
<b>Groupe 9 Traitements commerciaux</b>				
966	Éclaircie commerciale - Résineux	ha	2,5	2 643 \$
967	Éclaircie commerciale - Feuillu d'ombre	ha	27,2	26 874 \$
971	Coupe de jardinage - Feuillu d'ombre	ha	7,7	7 608 \$
979	Coupe préparatoire par trouées avec jardinage - Feuillus	ha	13,8	13 634 \$
985	Coupe d'amélioration d'érablière	ha	25,2	23 537 \$
986	Éclaircie commerciale - Pins, pruches, mélèzes et thuyas	ha	10,3	12 092 \$
987	Éclaircie commerciale avec martelage - Faunique	ha	9,4	9 287 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>96,1</b>	<b>95 674 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>152 377 \$</b>	

Tableau 40. Travaux sylvicoles - Programme Hydro-Québec

Code d'activité	Description	Type d'unité	2014-2015	
			Unités	Aide financière
<b>Groupe 5</b>	<b>Préparation de terrain</b>			
520	Labourage et hersage agricole	ha	2,4	1 109 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2,4</b>	<b>1 109 \$</b>
<b>Groupe 6</b>	<b>Plantation</b>			
628	Reboisement - PFD racines nues (résineux)	1 000 plts	1,4	687 \$
638	Reboisement - Récipient 300 cc et plus	1 000 plts	4,0	1 624 \$
640	Reboisement - PTFD racines nues (feuillus)	1 000 plts	0,6	339 \$
678	Reboisement - PFD racines nues (feuillus)	1 000 plts	1,0	560 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7,0</b>	<b>3 210 \$</b>
<b>Groupe 7</b>	<b>Entretien de plantation</b>			
740	Désherbage mécanique - 1er ou 2e entretien	ha	0,9	1 025 \$
742	Dégagement - 1 mètre et moins - Herbacée - 1er ou 2e entretien	ha	3,0	6 630 \$
790	Installation de paillis	km	5,9	5 112 \$
791	Grillage, spirale, manchon ou autres	1000 un	1,6	1 732 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>11,4</b>	<b>14 499 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>18 818 \$</b>	

# **ÉTATS FINANCIERS**

**PRÉSENTÉS PAR**

**BOISVERT & CHARTRAND S.E.N.C.R.L.  
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES AGRÉÉS**

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**RAPPORT FINANCIER**

**AU 31 MARS 2015**

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**RAPPORT FINANCIER**

AU 31 MARS 2015

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Renseignements complémentaires	9
Produits	Annexe 1

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



**Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.**  
Société de comptables professionnels agréés

Par Serge Thibodeau, CPA auditeur, CA

Saint-Félix-de-Valois, le 8 juin 2015

## AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

### RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	Budget	2015	2014
<b>PRODUITS (Annexe 1)</b>	<u>707 490</u>	<u>691 902</u>	<u>829 038</u>
	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>			
Salaires et avantages sociaux - Programme régulier	68 960	69 699	67 951
Salaires et avantages sociaux - Programmes spéciaux	11 495	11 239	12 884
Télécommunications	1 475	1 467	1 579
Assurances	3 625	3 628	3 628
Publicité et promotion	100	70	-
Frais de représentation	500	388	675
Frais de déplacement	1 000	400	1 274
Fournitures de bureau et papeterie	1 250	882	2 045
Soutien informatique, logiciel et site internet	3 475	2 779	2 595
Timbres et correspondance	750	548	708
Cotisations et commandites	100	1 334	1 483
Honoraires professionnels	7 435	4 550	13 261
Honoraires professionnels - Programmes spéciaux	3 265	2 323	-
Mauvaises créances	-	3 540	-
VO - Salaires et avantages sociaux - Programme régulier	34 595	29 969	32 546
VO - Salaires et avantages sociaux - Programmes spéciaux	5 560	4 984	11 650
VO - Frais de déplacement - Programme régulier	2 000	1 653	1 697
VO - Frais de déplacement - Programmes spéciaux	500	293	1 563
VO - Mobilier et équipement	500	150	369
Loyer et frais administratifs	11 250	11 248	10 952
Programme d'aide régulier	374 195	373 861	366 184
Programme de développement régional et forestier	138 125	152 377	105 071
Programme d'investissements sylvicoles	-	-	155 853
Programme M.R.C. de l'Assomption	11 000	2 930	5 092
Projet de reboisement - Hydro-Québec	20 130	19 134	-
Suivi et révision du PPMV	5 105	5 106	5 106
Salaires et avantages sociaux - Suivi et révision du PPMV	-	2 689	-
Activités de formation	-	-	5 119
Divers	100	30	1 589
Intérêts et frais bancaires	250	188	965
Dotation à l'amortissement des immobilisations	750	219	1 994
	<u>707 490</u>	<u>707 678</u>	<u>813 833</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	-	(15 776)	15 205
	\$	\$	\$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015		2014	
	<u>Investi en immobili- sations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	521 \$	78 476 \$	78 997 \$	63 792 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(219)	(15 557)	(15 776)	15 205
Acquisition d'immobilisations corporelles	858	(858)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 160 \$</u>	<u>62 061 \$</u>	<u>63 221 \$</u>	<u>78 997 \$</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**BILAN**

AU 31 MARS 2015

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	102 639 \$	120 050 \$
Débiteurs (Note 3)	<u>15 829</u>	<u>34 218</u>
	118 468	154 268
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	<u>1 160</u>	<u>521</u>
	<u><u>119 628</u></u> \$	<u><u>154 789</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (Note 6)	<u>56 407</u> \$	<u>75 792</u> \$
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations	1 160	521
Actif net non affecté	<u>62 061</u>	<u>78 476</u>
	<u>63 221</u>	<u>78 997</u>
	<u><u>119 628</u></u> \$	<u><u>154 789</u></u> \$

**APPROUVÉ**

\_\_\_\_\_  
Administrateur

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(15 776) \$	15 205 \$
<b>Éléments n'affectant pas la trésorerie :</b>		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	<u>438</u>	<u>3 988</u>
	(15 338)	19 193
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Débiteurs	18 389	852
Créditeurs	<u>(19 385)</u>	<u>15 028</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>(16 334)</u>	<u>35 073</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 077)</u>	<u>(1 994)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(1 077)</u>	<u>(1 994)</u>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(17 411)	33 079
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>120 050</u>	<u>86 971</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>102 639</u></u> \$	<u><u>120 050</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
 AU 31 MARS 2015

### 1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, institué le 28 novembre 1996 par le ministre d'État des Ressources naturelles conformément à la Loi sur les forêts et au sens de la loi de l'impôt, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des propriétaires de son territoire.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et doivent être soumises à des tests de dépréciation. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	4 ans

#### b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse.

#### d) Évaluation des instruments financiers

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

### 3. DÉBITEURS

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
Comptes clients	1 947	\$	31 034
Subvention à recevoir - Conférence régionale des élus	11 235		-
Taxes à la consommation à recevoir	<u>2 647</u>		<u>3 184</u>
	<u>15 829</u>	\$	<u>34 218</u>

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

AU 31 MARS 2015

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2015			2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette	
Mobilier et équipement	8 551 \$	8 264 \$	287 \$	506 \$	
Mobilier et équipement - VO	7 184	7 184	-	-	
Équipement informatique	6 137	5 264	873	15	
	<u>21 872 \$</u>	<u>20 712 \$</u>	<u>1 160 \$</u>	<u>521 \$</u>	

**5. AVANCES BANCAIRES**

Les avances bancaires, d'un montant maximum autorisé de 50 000\$, portent intérêts au taux de 3% en sus du taux préférentiel. Elles sont garanties par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les débiteurs. Les avances bancaires ne peuvent excéder 75% des débiteurs. Elles sont renouvelables annuellement.

**6. CRÉDITEURS**

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	53 361 \$	68 645 \$
Salaires à payer	1 938	4 509
Sommes à remettre à l'État	1 108	2 638
	<u>56 407 \$</u>	<u>75 792 \$</u>

**7. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques et concentrations**

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2015.

**i) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entreprise sont liés aux comptes clients.

**ii) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

---

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2015**

---

**8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

**Loyer**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail d'une durée restante de 4 ans pour la location de sa place d'affaires. Le solde restant de cet engagement représente un montant de 40 880\$ avant taxes. Les paiements minimums exigibles au cours des 4 prochains exercices sont de 10 648\$ au 31 mars 2016, 10 834\$ au 31 mars 2017, 11 023\$ au 31 mars 2018 et 8 375\$ au 31 mars 2019.

**9. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2015.

---



---

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE  
LANAUDIÈRE**
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	Budget	2015	2014
<b>ANNEXE 1 - PRODUITS</b>			
Contribution du MFFP - Programme régulier	471 200 \$	471 200 \$	471 200 \$
Contribution de l'industrie - Programme régulier	35 000	37 793	33 936
Contribution de la CRÉL - PDRF	131 125	142 168	116 777
Contribution du MFFP - PIS	-	-	166 200
Contribution de la MRC de l'Assomption	12 500	3 876	6 206
CRÉL - Projet calcul de possibilité forestière	5 430	5 386	5 430
ISFORT - Projet suivi des trouées	-	-	6 102
Contribution Hydro-Québec - Projet de reboisement	21 735	20 687	-
Cotisations des membres	3 500	3 700	3 300
Revenus d'intérêts	1 000	992	1 086
Autres revenus	26 000	376	6 177
Inscription aux formations	-	-	4 855
Travaux détruits ou hors normes	-	5 724	7 769
	<u>707 490 \$</u>	<u>691 902 \$</u>	<u>829 038 \$</u>